



Gestion Technique et Administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière

Formation continue

Cette formation est destinée aux exploitants et représentants des CSSR, ayant déjà suivi une formation initiale à la gestion technique et administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Encadrée par l'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, modifié par l'arrêté du 31 mai 2024, elle est obligatoire tous les 5 ans pour renouveler l'agrément des CSSR auprès des préfetures et exercer l'activité de gestion technique et administrative.

OBJECTIFS

- . Appréhender les évolutions réglementaires et statistiques du dispositif permis à points ainsi que les évolutions organisationnelles et pédagogiques des stages
- . Réfléchir et échanger sur les pratiques professionnelles d'encadrement des stages
- . Mettre en cohérence le cadre proposé, les aspects pédagogiques et les attentes, les besoins du public
- . Mettre l'accent sur les aspects déontologiques et éthiques de l'activité à partir d'une analyse du système, du contexte, des contrôles réalisés au plan national
- . Valoriser les missions de l'ensemble des acteurs du système

PROGRAMME DE FORMATION

- . Présentations et attentes
- . Actualisation réglementaire
- . Rappel des obligations des différents acteurs (CSSR, exploitants, personnes désignées pour la GTA, animateurs)
- . Contrôle des CSSR : constat et analyse des dysfonctionnements
- . Évolutions pédagogiques du stage de sensibilisation, des publics et des problématiques
- . Déontologie
- . Bilan de formation

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES



- . Pédagogie active
- . Apports théoriques, cas pratiques, ateliers, travaux de sous-groupes, mises en situation et analyse en groupe



- . Salle équipée
- . Ressources et outils pédagogiques

CONTACT

Inserr | Service des formations réglementées
03.86.59.96.81 | formations-reglementees@inserr.fr
www.inserr.fr

o DURÉE
7 heures

o PUBLIC

Les exploitants des CSSR et leurs représentants ayant suivi une formation initiale à la GTA

o INTERVENANTS

Formateur.trice habilité.e

o PRÉREQUIS

. Avoir suivi la formation initiale GTA ou la formation continue

o EFFECTIF

Entre 5 et 15 stagiaires

o MODALITÉS DE FORMATION

Formation en présentiel

o MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée sur inscription selon le calendrier prévisionnel semestriel et les places disponibles

o MODALITÉS D'ÉVALUATION

- . Test de positionnement
- . Évaluation des connaissances acquises
- . Auto-évaluation des compétences
- . Évaluation et bilan de la formation

o VALIDATION

Attestation de formation initiale nécessaire pour obtenir l'agrément en préfecture pour une durée de 5 ans renouvelable

o TARIF

- . 304.17 € HT
- . 365 € TTC



INFORMATIONS

L'Inserr a mis en place les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au sein de ses locaux.

Les possibilités d'adaptation des dispositifs pédagogiques pourront faire l'objet d'une étude préalable en fonction des demandes et des spécificités des personnes en situation de handicap.

Contactez notre
Réfèrent Handicap :
Thierry OLIVIER
referent.handicap@inserr.fr